



Renseignements et inscriptions :

DIRECTION DES PELERINAGES

**103 rue d'Amiens – BP 1016
62008 ARRAS CEDEX**

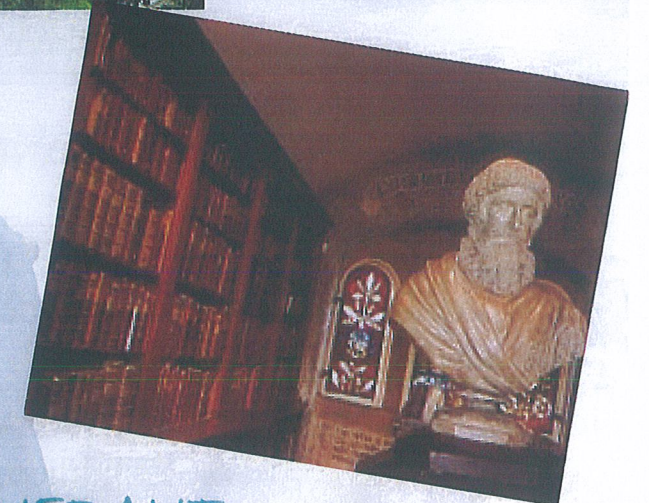
 **03.21.21.40.90**

 **03.21.21.40.99**

E-mail :

pelerinages@arras.catholique.fr

**Opérateur de voyages n°
IM062110004**



PELERINAGE ITINERANT

LA SALETTE

Du 8 au 18 juillet 2013



Inscriptions avant le 31 mai 2013
(dans la limite des places disponibles)

**PELERINAGE A LA SALETTE
DU 8 AU 18 JUILLET 2013**

Lundi 8 juillet : **ARRAS – REIMS – NANCY**
La cathédrale Notre Dame de Reims et la Basilique St Rémy

Mardi 9 juillet : **NANCY – NOTRE DAME DE SION – MT STE ODILE**

Mercredi 10 juillet : **MT STE ODILE – OBERNAI – SELESTAT**
Journée de pèlerinage au Mont Sainte Odile

Jeudi 11 juillet : **SELESTAT – PASSAVAN – BESANCON**
La bibliothèque humaniste et ses trésors — Les missions étrangères avec St Joseph Marchand

Vendredi 12 juillet : **BESANCON – CHATILLON/CHALARONNE – LYON**
La cathédrale St Jean — La maison St Vincent de Paul

Samedi 13 juillet **LIMONEST – DARDILLY – LA SALETTE**
A la rencontre du Père Chevrier et du Curé d'Ars

Dimanche 14 juillet **LA SALETTE**
Lundi 15 juillet

Mardi 16 juillet : **LA SALETTE – GIVORS – NEVERS**
A la rencontre de l'architecture moderne

Mercredi 17 juillet : **NEVERS – CHARTRES**
Journée de pèlerinage avec Sainte Bernadette

Jeudi 18 juillet : **CHARTRES – ARRAS**
La cathédrale et les maîtres verriers

PRIX DU PÈLERINAGE par personne : 1 085 €
(sur la base d'une chambre double)
Supplément pour chambre « individuelle » : 165 €
(dans la limite des places disponibles)
sur la base de 30 pèlerins

LE PRIX COMPREND :

- Le voyage en autocar de tourisme climatisé
- Les pensions complètes du 8 Juillet à midi au 18 Juillet déjeuner inclus
- Les entrées dans les lieux visités mentionnés au programme
- L'assurance rapatriement et assistance
- La garantie annulation
-

LE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons
- Toutes les dépenses à caractère personnel

CONDITIONS DE VENTE ET CONDITIONS D'ANNULATION

Ce programme est soumis aux conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (voir document joint).

Toute annulation doit être notifiée par lettre. Un montant de 50 € non remboursable sera retenu pour frais de dossier. Les versements effectués pourront être remboursés sous déduction des frais suivants :

- Entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 25% du montant total du voyage
- Entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 50% du montant total du voyage
- Entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 75% du montant total du voyage
- A moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 90% du montant total du voyage

Tout voyage interrompu ou abrégé-du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

La garantie annulation, dont le montant est compris dans le prix forfaitaire de base, couvrira les frais d'annulation mentionnés ci-dessus en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical), d'incendie, dégâts des eaux obligeant votre présence sur les lieux et le décès des ascendants et descendants.